

# Tarifcation Péricolaire 2023-2024



QUOTIENT FAMILIAUX	Péricolaire Matin 7h30-8h20	Repas	Garderie Midi 11h30-13H20	Péricolaire du soir 16h30-18h00	Péricolaire du soir 18h00-18h30
0-500	0.90 €	3.50 €	0.90 €	1.60 €	0.60 €
501-750	1.20 €	4.20 €	1.20 €	1.90 €	0.70 €
751-1000	1.42 €	4.40 €	1.42 €	2.15 €	0.80 €
1001-1250	1.64 €	4.70 €	1.64 €	2.50 €	0.90 €
1251-1500	1.86 €	4.90 €	1.86 €	2.80 €	1.00 €
1501-1750	2.08 €	5.10 €	2.08 €	3.15 €	1.10 €
1751-2000	2.30 €	5.20 €	2.30 €	3.45 €	1.20 €
2001-2250	2.52 €	5.40 €	2.52 €	3.80 €	1.30 €
Plus de 2250	2.75 €	5.45 €	2.75 €	4.15 €	1.35 €

## A noter :

- La part repas de restauration scolaire appliquée aux enfants bénéficiaires d'un PAI ou allergiques et apportant leur repas est fixé à 1.00 €/jour, montant auquel il faut rajouter la part garderie périscolaire en fonction du quotient familial.
- Le tarif du repas sans inscription préalable est fixé à 15.00 € (forfait méridien) toutes tranches confondues.
- Le tarif de la prise en charge d'un enfant faisant l'objet d'un PAI sans inscription préalable est fixé à 10.00 €
- Le dépassement d'horaire après 18h30 est facturé au tarif de 16 € le ¼ d'heure.
- Toute heure commencée est due
- Sans justification de revenus, la tarification de tous les services seront facturées aux prix maximums.